

Création de chemins et sentiers (a) Commune : AUBANGE (b) Nom du village ou de l'entité : AUBANGE (c) Descriptif : Création de chemins et sentiers	Fiche n° M-P2
	Priorité : Lot 2
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

CRÉATION DE CHEMINS ET SENTIERS

1. Description du projet

Le projet consiste à valoriser, créer ou rouvrir des chemins de liaison et des sentiers pour les piétons au sein des villages, ou entre des villages proches sur le territoire communal.

Plusieurs tronçons ont déjà été identifiés :

- Une venelle entre le terrain de football, les écoles et le centre de Rachecourt ;
- Une venelle entre le centre de Rachecourt (la Strale), la N870 et la rue de Marne à Rachecourt ;
- Une liaison entre le Domaine de Clémarais et le centre d'Aubange ;
- Une liaison entre le Domaine de Clémarais et la source du Brüll ;
- Une liaison au sein du quartier Bikini (Rue Georges Gillet, Rue de Longwy, Rue de la Lisière) ;
- Entretien et réouverture du sentier entre la rue François Gillet vers la rue du Village à Aubange ;
- Une liaison entre le cimetière et la rue de la Gendarmerie à Aubange ;
- Une boucle sécurisée à partir de Battincourt ;
- Une liaison reliant les futurs quartiers au centre à Halanzy ;
- Signaler la servitude entre la rue de l'Étang et la rue Chanoine Ley à Battincourt ;
- Réouverture du chemin reliant le calvaire à l'entrée de Longeau à la rue Saint-Martin à Guerlange.

Notons que le sentier Aubange-Aix-sur-Cloie fait l'objet d'une demande de subside via PIMACY et le trottoir de la rue du Moulin de Halanzy au chemin de Barola via le PIC.

Concernant le village de Rachecourt, un travail plus approfondi a été réalisé par les habitants qui distinguent les sentiers dans le village et les balades autour du village :

- Pour les sentiers dans le village, le projet consiste à mettre en œuvre un circuit de sentiers permettant d'atteindre et de liaisonner -via la vallée- les équipements communautaires du village (scolaires et sportifs). Organiser et signaler une zone de circulation partagée par les différents utilisateurs autour de l'école semble en outre nécessaire.
- Concernant les parcours de sentiers et chemins ruraux autour du village, assez développés, le projet consiste à aménager ou bien entretenir les tronçons existants et à acquérir et aménager les tronçons manquants, c'est-à-dire les tronçons complémentaires pour concevoir des boucles de distances variables et répondre à la diversité des demandes (PMR, agriculteurs etc.). Ces sentiers devront être préservés des sports à moteurs pour répondre à la demande des habitants.

Une attention particulière devra être donnée dans la mise en œuvre à l'entretien.

2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a permis d'identifier plusieurs enjeux centraux liés aux liaisons de mobilité douce pour le territoire d'Aubange : la valorisation et le développement des sentiers et chemins de promenades, le développement de la mobilité douce : un moyen pour faire découvrir le patrimoine d'Aubange, et la poursuite d'actions favorables en faveur de l'environnement.

La création de sentiers et la réouverture de certains chemins permettra de répondre à ces enjeux en développant les possibilités de promenades sur le territoire et en créant des liaisons adéquates.

Le Plan Communal de Mobilité (PCM) en cours d'élaboration a pour ambition de résoudre les problématiques rencontrées sur le territoire (telles que l'insécurité des piétons et le manque de voies lentes entre les villages), à travers une restructuration de l'offre de transports et le développement d'une mobilité douce. À travers son nouveau programme, la commune souhaite favoriser les déplacements alternatifs à la voiture, encourager l'intermodalité, réduire l'insécurité routière et améliorer la convivialité des espaces publics.

Plusieurs circuits de randonnées sillonnent déjà le territoire communal, néanmoins ces sentiers ne sont pas complets, pas entretenus ou encore méconnus de la population et des visiteurs. La commune d'Aubange dispose en outre de réels atouts environnementaux à valoriser notamment par les liaisons de mobilité douce : 22,6 % du territoire repris en zone Natura 2000, de nombreux sites de grand intérêt biologique, des arbres et haies remarquables et de multiples potentiels points de vue.

Les aménagements concernant les villages eux-mêmes, tel que Rachecourt, permettront quant à eux d'amener un peu de sérénité et de fluidité dans les déplacements (école etc.).

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

Objectif	3. Apporter des solutions durables pour tendre vers un environnement de qualité
Objectif opérationnel	3.1 Développer la sécurité et valoriser les liaisons de mobilité douce

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024** : Améliorer la mobilité douce ; Intégrer systématiquement dans toutes les politiques communales un volet relatif à la préservation de l'environnement ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS) 2020-2025** : Éduquer à la propreté et au respect des aménagements de quartiers, plantations et mobiliers ;
- **Parc Naturel de Gaume (PNdG)** : Valoriser l'identité territoriale et ses ressources naturelles et humaines ;
- **Maisons du Tourisme** : Valoriser le territoire pour en faire une destination touristique à part entière ;
- **Syndicat d'Initiative** : Faire connaître la région ;
- **Plan Communal de Mobilité (PCM)** : Assurer la continuité du réseau piéton en rendant les traversées piétonnes existantes conformes aux PMR, en ajoutant des traversées piétonnes aux carrefours non équipés, en élargissant et/ou améliorant le revêtement des trottoirs et en luttant contre le stationnement sauvage ; Mettre en place un réseau de mobilité cyclable permettant d'assurer la continuité et la sécurité des déplacements à vélo à l'échelle communale et intercommunale, et desservant les principales polarités de la commune.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	★★ Contacts renforcés au sein de la population Amélioration de la santé des habitants
ENVIRONNEMENT	★★★ Amélioration du cadre de vie et quiétude des traversées
ÉCONOMIE	★★ Valorisation et attractivité du territoire

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



Objectif 11 – Villes et communautés durables :

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

5. Localisation et statut

Commune d'Aubange

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune d'Aubange
- **Partenaires :** Syndicat d'Initiative, Maisons du Tourisme

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant mais moins prioritaire, le plaçant en lot 2.

État du dossier

Plusieurs tronçons ont déjà été identifiés :

- Une venelle entre le terrain de football, les écoles et le centre de Rachecourt ;
- Une venelle entre le centre de Rachecourt (la Strale), la N870 et la rue de Marne à Rachecourt ;
- Une liaison entre le Domaine de Clémarais et le centre d'Aubange ;
- Une liaison entre le Domaine de Clémarais et la source du Brüll ;
- Une liaison au sein du quartier Bikini (Rue Georges Gillet, Rue de Longwy, Rue de la Lisière) ;
- Entretien et réouverture du sentier entre la rue François Gillet vers la rue du Village à Aubange ;
- Une liaison entre le cimetière et la rue de la Gendarmerie à Aubange ;
- Une boucle sécurisée à partir de Battincourt ;

- Une liaison reliant les futurs quartiers au centre à Halanzy ;
- Signaliser la servitude entre la rue de l'Étang et la rue Chanoine Ley à Battincourt ;
- Réouverture du chemin reliant le calvaire à l'entrée de Longeau à la rue Saint-Martin à Guerlange

Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

Planification

Mise en place d'un groupe de travail avec les citoyens, la commune et les autorités compétentes.

Identification des tronçons.

Réalisation des travaux

Démarches administratives à réaliser

Obtention des permis nécessaires à la réalisation des sentiers.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Le suivi et l'entretien des chemins et sentiers.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Réalisation des aménagements	10	Commune d'Aubange

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Satisfaction des habitants	Bonne	Commune d'Aubange
Utilisation des sentiers	5X/jour	Commune d'Aubange

9. Annexes

Sans objet.